



## EN AVRIL ...

# 4

## Accidents du travail

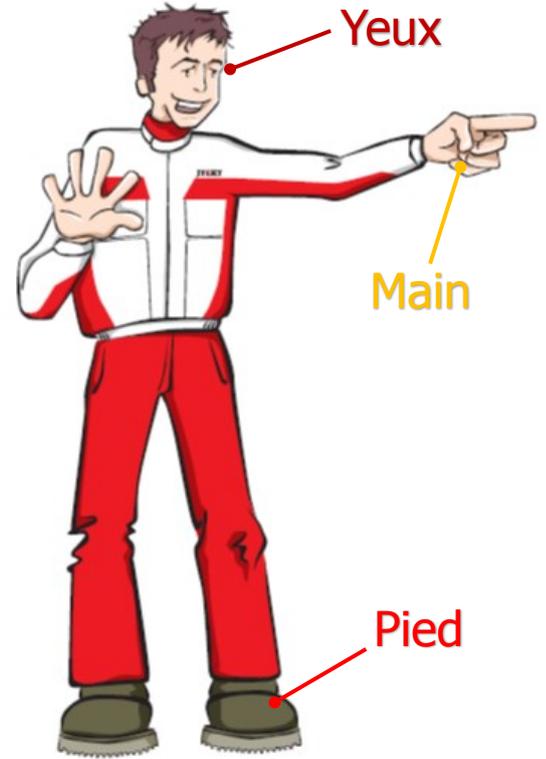
## TOP 3 DES DANGERS

**#1**  **Projection**

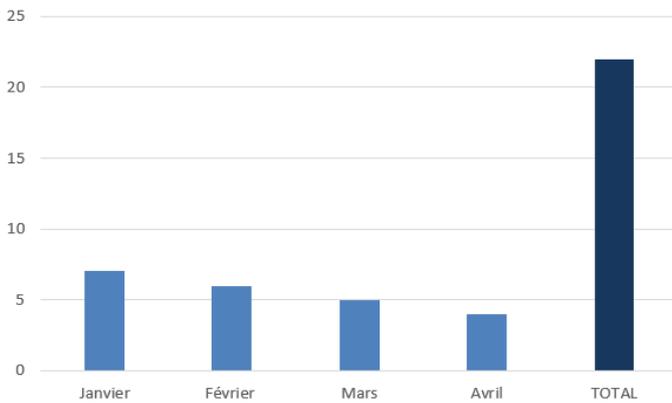
**#2**  **Glissade**

**#3**  **Électrocution**

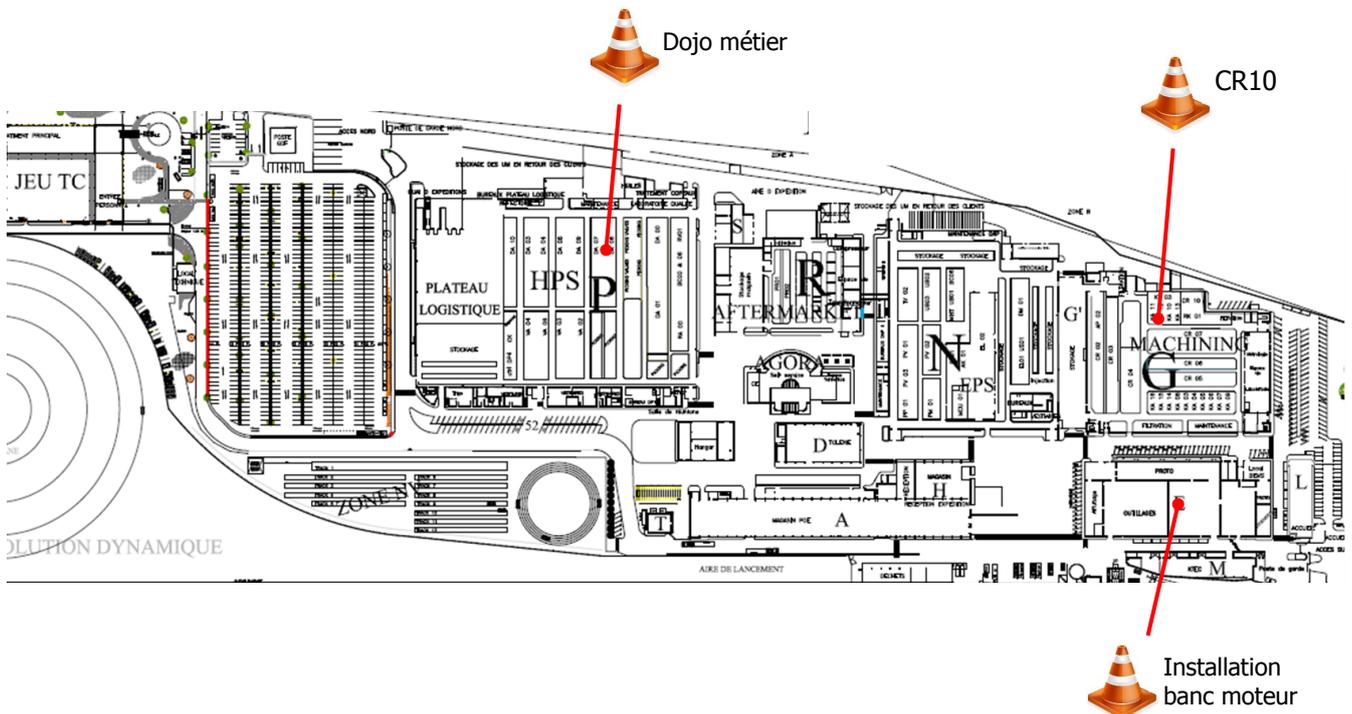
## SIÈGES DE LÉSION



## ÉVOLUTION DES ACCIDENTS EN 2019



## TRAVAUX EN-COURS





# 4

## Enquêtes réalisées entre Avril et Mai

### Plans d'actions :

- 1. Zone RT - Bâtiment A :** création d'une allée passante balisée dans l'axe du SAS d'entrée au service RT avec interdiction de stockage dans cette zone.
- 2. Ligne PP01 - Bâtiment N :** Pour éviter le débordement de la centrale de pompage, un nouveau cycle d'entretien a été instauré. Si cela n'est pas suffisant, un bac de rétention sera installé.
- 3. Ligne VA02 - Bâtiment P :** Mise en place d'un gravage sur la tête d'ogive afin de permettre à l'opérateur une vérification visuelle sur la référence qui est utilisée qui est utilisé en début de série
- 4. Quai - Bâtiment P :** Faire un rappel du mode opératoire.

## Addiction - CANNABIS

### Qu'est ce qu'une addiction ?

Dépendance très forte à une substance ou une activité génératrice de plaisir entraînant une conduite compulsive.



### En chiffre :

**11%\***  
De la population française sont des consommateurs réguliers

Chez JTEKT,  
**33%**  
de tests positifs effectués après un accident du travail.

EFFETS À COURT TERME		EFFETS À LONG TERME	
<p><b>SENSATION ALTERÉES</b></p> 	<p><b>HAUSSE DU RYTHME CARDIAQUE</b></p> 	<p><b>APATHIE</b></p> 	<p><b>DÉFICIT DE L'ATTENTION</b></p> 
<p><b>TEMPS DE RÉACTION AUGMENTÉ</b></p> 	<p><b>PERTE DE LA NOTION DU TEMPS</b></p> 	<p><b>PERTE DE LA MÉMOIRE</b></p> 	<p><b>INAPTITUDE À COMPRENDRE LES ÉMOTIONS</b></p> 
<p><b>ÉTAT ÉMOTIONNEL</b></p> 	<p><b>IMPULSIVITÉ IRRITABILITÉ</b></p> 	<p><b>AFFAIBLISSEMENT DU SYSTÈME IMMUNITAIRE</b></p> 	<p><b>CHANGEMENT DE PERSONNALITÉ</b></p> 

## MISSION DU CHSCT n°2

# INSPECTION



Les inspections des lieux de travail aident à prévenir les incidents, les blessures et les maladies. Grâce à un examen critique du lieu de travail, les inspections aident à recenser et à signaler les risques afin que des mesures correctives soient prises.

## MEMBRES DU CHSCT

Afin de nous aider à contribuer à la protection de la **santé** physique et mentale et de la **sécurité** des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des **conditions de travail**.

**N'hésitez pas à contacter vos membres du CHSCT.**

### Membres titulaires :

CHARRE Nathalie  
 DESCHAMPS Pascal  
 FOURN Audrey  
 GLON Aurélie  
 HOANG Van-Cuong  
 MANSEUR Omar  
 MUONG Chanthoeun  
 STEINMANN Bruno  
 VARRAUD Lilian

### Représentants Syndicaux :

MELOUKA Amara  
 RIVIERE Olivier  
 VION Frédéric

## CONSEIL PRÉVENTION n°2

### LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

**Un outil incontournable pour le maintien dans l'emploi**

Vous êtes en arrêt de travail **de plus de 3 mois** en lien avec un arrêt maladie, un accident de travail ou d'une grossesse et vous vous interrogez sur votre reprise.

Mettez toutes les chances de votre côté. N'attendez pas la fin de votre arrêt de travail et prenez contact avec le médecin du travail pour passer une visite de pré-reprise.

#### *Quand la demander ?*

A tout moment pendant votre arrêt de travail.

#### *Qui peut la demander ?*

Vous-même ou votre médecin traitant ou le médecin conseil de la sécurité sociale.

#### *Pourquoi la demander ?*

Elle permettra d'identifier au plus tôt les éventuelles difficultés pour la reprise et de réfléchir avec l'entreprise aux solutions possibles, comme par exemple un aménagement de votre poste de travail, du temps de travail,...

#### *Quand doit-elle avoir lieu ?*

La visite de pré-reprise doit avoir lieu avant la fin de votre arrêt

#### *Dois-je ensuite passer la visite de reprise ?*

Même si vous avez réalisé une visite de pré-reprise, la visite médicale de reprise reste obligatoire dans les 8 jours qui suivent le retour à votre poste.

